



Place de l'Église
73440 St Martin de Belleville
contact@passemontagne.net
site web : <https://passemontagne.net>

Association Loi 1901

Inscriptions :
Bernard SERRE
5, carrefour de la mare
78660 Saint Martin de Bréthencourt
Portable : 06 61 16 26 88
Téléphone : 09 51 17 06 53
Fax : 09 56 17 06 53

Saison 2019-2020 - Été

			Tarif 1;	Tarif 2;	Tarif 3;	Tarif enfant;
			[1..8] pers.	[9..26] pers.	/	4 ans à
			/	[1..8] pers.	[9..26] pers.	de
			/	/	[9..26] pers.	18 ans.
Nuitée en semaine /pers.	(du dimanche midi au vendredi midi)	Refuge/Studio	28.60 €	25.00 €	15.20 €	18.90 €
		Appartement	38.50 €	34.10 €	22.40 €	26.80 €
Nuitée Weekend /pers.	(du vendredi midi au dimanche midi)	Refuge/Studio	35.90 €	31.20 €	18.50 €	23.30 €
		Appartement	45.80 €	40.30 €	25.70 €	31.20 €
1 semaine	(7 nuits)	Refuge/Studio	168.00 €	145.00 €	84.00 €	107.00 €
		Appartement	207.00 €	179.00 €	104.00 €	132.00 €
2 semaines	(14 nuits)	Refuge/Studio	266.00 €	230.00 €	135.00 €	170.00 €
		Appartement	339.00 €	293.00 €	170.00 €	216.00 €
3 semaines	(21 nuits)	Refuge/Studio	346.00 €	300.00 €	178.00 €	224.00 €
		Appartement	454.00 €	392.00 €	229.00 €	290.00 €
Stage de randonnée ou hors piste		Au moins 6 personnes et sur devis				
Linge de maison supplémentaire	Taie	2.50 €				
	Drap	5.00 €				
	Serviette	6.00 €				
Cotisation obligatoire pour être logé	annuelle / pers.	16.00 €				
	annuelle / famille (habitant à la même adresse)	24.00 €				
	à la nuit / pers.	4.00 €				

**Du samedi 9 mai 2020
au samedi 31 octobre 2020**

Période 1

Haute saison : Séjour débutant ou finissant pendant les vacances scolaires de Noël et Février.

Période 2

Basse saison : Autres dates

Période 3

Creuse : novembre, janvier, vacances de Printemps

- Tarif / pers. € (Toutes taxes comprises sauf taxe de séjour).

Attention : les modalités de calcul de taxe de séjour changent à compter du 1er janvier 2019. Elle est égale à 5% du prix de la nuitée plafonnée à 2,30 € plus une taxe départementale égale à 10% de la taxe de la nuitée par nuitées et par personnes.

- Seuils de réservation minimum : Studio : 1 pers. ; Refuge et Appartement : 5 pers..
- Les inscriptions sont définitives lorsqu'elles sont accompagnées d'un chèque d'acompte de 30%.
- Les taies de traversin sont fournies pour le studio et le refuge.
- Les taies de traversin et le drap de matelas sont fournis pour l'appartement.
- Le ménage et les autres draps ou le sac de couchage ne sont pas compris et sont indispensables.
- Une caution de 100,00 € vous sera réclamée à votre arrivée sous forme de chèque non encaissé.
- Le montant des frais de ménage (20€/h) s'il n'est pas fait à la fin de votre séjour et/ou la perte du jeu de clés (50€) sera déduit de la caution.